

Réseau des ISFEC Pays de la Loire

Institut Notre-Dame d'Espérance – IND-E – Angers

ISFEC Atlantique – Nantes et La Roche sur Yon

ISFEC Saint Martin – Tours

Ecole des Cadres Missionnés

Septembre 2025

Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation

Chefs d'établissement 1^{er} et 2nd degré

Année 2 – 2025/2026



Centre Val de Loire – Pays de la Loire

Formation sanctionnée par l'obtention du Titre de Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation,
Porté par le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et enregistré le 29/06/2020 sous le n° RNCP34698

Ce livret est destiné aux chefs d'établissement qui suivent la deuxième année de leur formation initiale de chef d'établissement, sanctionnée par le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation.

Dans un cadre marqué par la complexité, le chef d'établissement exerce sa responsabilité et sa liberté à travers un management bienveillant et exigeant. Marquée par l'objectif de l'aider à réussir le pilotage de son établissement, l'année 2 de la formation veut aider le professionnel réflexif qu'il est, à prendre des postures stratégiques toujours inspirées par l'éthique qui guide l'exercice de sa mission. « *Une autre étape est d'investir les meilleures énergies avec créativité et responsabilité* », nous dit le Saint Père.¹

Nous souhaitons plein succès et plein épanouissement à chacune et chacun dans un parcours de formation qui cultivera, dans un corps unique de chefs d'établissement, cet art de la rencontre cher à l'Enseignement Catholique.

Le groupe de pilotage

Table des matières

<i>Une formation commune à tous les chefs d'établissement</i>	3
Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018	3
Organisation générale de la formation en année 2	4
Principes fondateurs de la formation	4
<i>Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation</i>	5
Les blocs de compétences du titre de dirigeant	5
Le processus de certification	7
■ Dépôt du BC1	8
<i>Les particularités de l'année 2</i>	8
Vers l'élaboration du projet de pilotage	8
Les ressources de la formation	9
L'accompagnement du développement professionnel	9
<i>L'équipe en charge de la formation</i>	10
Le groupe de pilotage	10
Une diversité d'intervenants	10
<i>Calendrier</i>	11
Session 1	11
Session 2	11
Session 3	11
<i>Liste</i>	12
<i>Evaluations</i>	14
Evaluation du BC1	14

¹ Message du Saint Père à l'occasion du lancement du Pacte Educatif, le 12 septembre 2019.

Evaluation du BC3	14
Evaluation du BC5	15
Textes de référence	15
Textes généraux	15
Textes sur la formation des chefs d'établissement	15

Une formation commune à tous les chefs d'établissement

Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018

Dans le texte qu'il a adopté le 13 avril 2018, le CNEC² assigne à la formation les objectifs généraux suivants :

- Former les chefs d'établissement dont l'Enseignement Catholique a besoin.
- Initier la dimension de « corps des chefs d'établissement » en favorisant l'enrichissement mutuel et la confrontation des points de vue.
- Veiller à une articulation entre formation à la dimension globale et générale de la mission commune de tout chef d'établissement et formation aux enjeux liés aux contextes spécifiques (degré, diocèse, type d'établissement).

Ces objectifs généraux s'inscrivent dans le prolongement de la promulgation d'un statut unique de chef d'établissement de l'Enseignement Catholique voté en mars 2017.

La formation est conçue et réalisée en référence au « Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation », certification de niveau 7 enregistrée au RNCP³.

Dans le titre de dirigeant, l'Enseignement Catholique a identifié les cinq domaines de compétences que doit développer un chef d'établissement :

- Le pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens ;
- Le pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La représentation de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et la contribution au développement du réseau ;
- La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation.

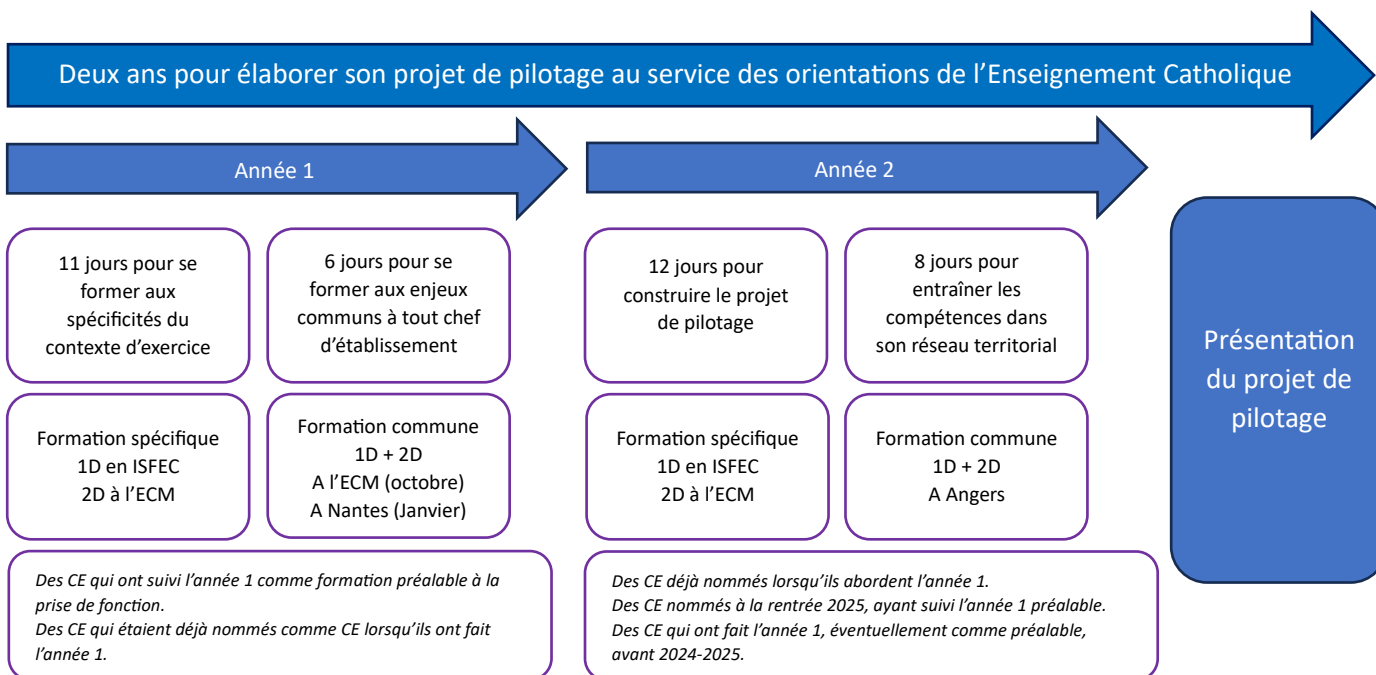
Ces cinq domaines de compétences sont évalués en vue de l'obtention du titre de dirigeant. (Voir plus loin)

² CNEC : Comité National de l'Enseignement Catholique

³ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Organisation générale de la formation en année 2

La Commission Permanente du 7 avril 2021 a validé les 8 regroupements régionaux ou inter-régionaux au sein desquels se met en œuvre la formation des chefs d'établissement. Parmi-ceux-ci, un regroupement Centre Val de Loire et Pays de la Loire. Schématiquement, l'année 2 s'inscrit dans le parcours suivant :



Principes fondateurs de la formation

Ces principes fondateurs ont été définis par le Comité National de l'Enseignement Catholique⁴ le 13 avril 2018.

« La formation repose sur quatre convictions fondatrices :

- 1) La formation inscrit la personne dans un cheminement jalonné d'étapes d'un développement professionnel et personnel dont elle est actrice.
- 2) La formation vise à rendre le stagiaire capable d'assumer toutes les responsabilités que confère le statut de chef d'établissement, dont l'animation de la communauté éducative constitue le cœur.
- 3) Devenir chef d'établissement implique un changement de posture ; la formation provoque des déplacements (personnels, sociologiques et professionnels) et des ruptures qu'un accompagnement permet d'assumer.
- 4) Enseigner, éduquer et évangéliser sont liés dans le même acte ; de la même manière les domaines de la formation doivent être liés dans une même démarche. Ceci se manifeste par la cohérence du projet de formation et la complémentarité des personnes assurant cette formation.

L'application de ces quatre convictions entraîne que :

- La formation suscite chez la personne un questionnement permanent sur ses projets, ses pratiques, ses engagements personnels et professionnels dans l'exigence de sa mission, la complexification du métier, et la nécessité d'apprendre tout au long de sa carrière.
- La formation est fondée sur des allers-retours entre pratique et théorie qui permettent une prise de conscience de la complexité du métier, un enrichissement par le travail en groupe et une indispensable prise de recul.
- Tout acteur de la formation (formateurs, stagiaires et institutionnels) est partie prenante de sa régulation, de son évaluation et de son évolution, afin d'en atteindre les objectifs et d'en assurer l'adéquation aux finalités du projet de l'Enseignement Catholique.
- La formation articule des savoirs, des outils et la capacité d'apprendre en croisant les éclairages théoriques et la culture professionnelle impliquant à la fois des chefs d'établissement et des experts dans des domaines spécifiques.

⁴ Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) est l'instance qui élabore les orientations institutionnelles et professionnelles de l'Enseignement Catholique. Présidé par un évêque désigné par la conférence des Evêques de France, il réunit toutes les parties prenantes et engage l'Institution toute entière.

- La formation prépare le stagiaire à une posture de veille prospective, d'anticipation et vise à développer la créativité et la dynamique d'innovation à travers des dispositifs novateurs.
- Tout établissement est au cœur d'instances et de réseaux dans lesquels les chefs d'établissement doivent s'impliquer. La formation permet d'en appréhender les fonctionnements, de se situer et de travailler dans l'inter-professionnalité.
- Par son ouverture sur l'extérieur, la formation développe des compétences et des acquis exerçables dans des contextes divers, valorisables dans d'autres espaces de formation et transférables dans différents secteurs d'activités. » (SGEC/2018/480, §2.5, page 6/25).

La conception de la formation met la dynamique du groupe de stagiaires au service de la co-construction des compétences. Elle relève d'une conception ouverte de la mission qui se traduit dans la diversité des stagiaires et des contextes et illustre en permanence la capacité d'adaptation requise dans l'exercice de la mission.

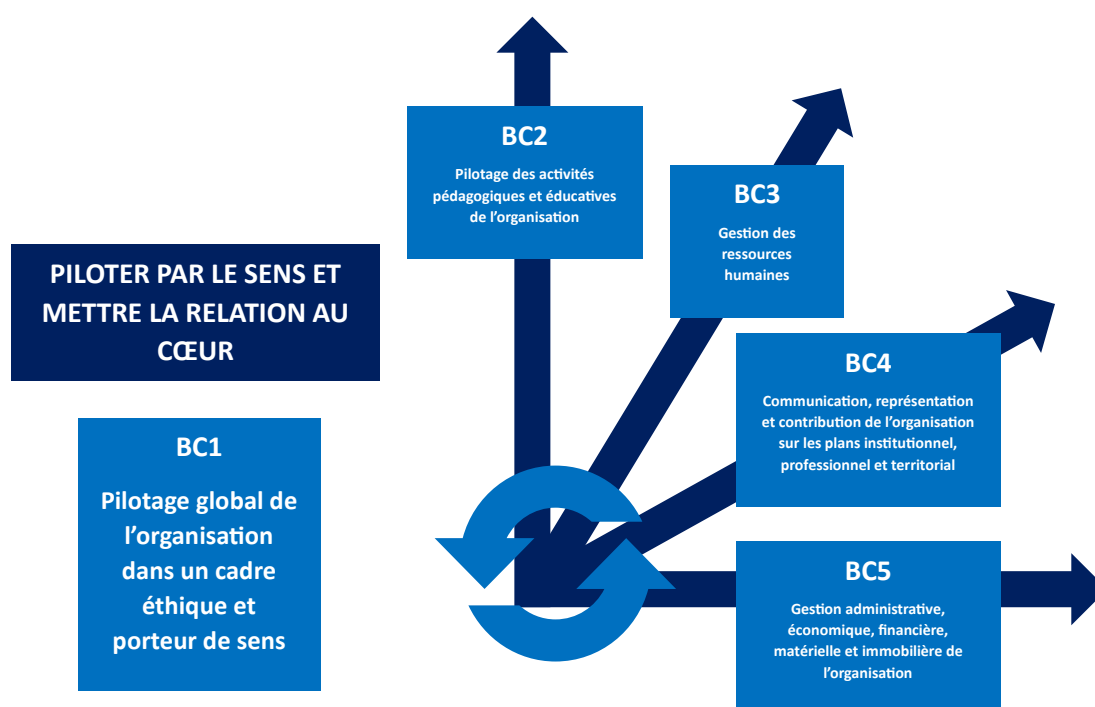
Le stagiaire qui s'engage dans la formation valorise les compétences construites à travers l'obtention du titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation.

Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation

Le titre de dirigeant a été conçu par l'Enseignement Catholique pour définir les compétences attendues dans le cadre institutionnel et éthique de cette institution. Par cette certification au management, l'Enseignement Catholique affirme la dimension professionnelle de la formation des chefs d'établissement de son réseau. Le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation est un titre de niveau 7 reconnu dans le répertoire des certifications professionnelles de France Compétences.⁵

Les blocs de compétences du titre de dirigeant

Les blocs de compétences⁶ ont été conçus dans une architecture qui positionne le bloc 1 en transversalité pendant les deux années de formation.



Source du schéma : référentiel du titre (Voir p. 15 – textes de référence)

⁵ Fiche RNCP34698 – Voir : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34698/>

⁶ Source : Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968

Les 72 compétences du référentiel d'activités, de compétences et de certification sont organisées selon 5 domaines d'activités décrits comme suit :

« Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens :

A partir des textes fondateurs et du cadre légal des institutions où il exerce, de la veille dont il a la responsabilité et de son analyse stratégique, le titulaire de la certification est garant des orientations de son organisation et du sens des activités. Dans le pilotage des projets, il prend en compte la personne dans sa globalité, favorise la responsabilisation des acteurs et s'appuie sur le principe de subsidiarité et les concepts de l'organisation apprenante. La complexité des situations professionnelles et de leur contexte auxquelles il est confronté nécessite que le dirigeant sache conduire et accompagner le changement. Il a conscience que prendre des responsabilités est un engagement pour soi et pour les autres.

Pilotage éducatif et pédagogique :

Le dirigeant est le premier responsable de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation ; il anime la communauté pour assurer la cohérence des actions et la cohésion des acteurs.

Il veillera, sous un mode collaboratif, à mobiliser l'ensemble des acteurs selon des démarches qui facilitent le développement de projets innovants adaptés aux contextes du cadre d'appartenance et des valeurs portées par l'organisation. Pour cela, il met en place des modes d'animation permettant aux acteurs de faire l'expérience de l'intelligence collective.

Pilotage des ressources humaines :

Garant d'une dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des profils et compétences des collaborateurs, le dirigeant crée et entretient des relations qui permettent à chacun d'apporter sa contribution au projet de cette organisation à vocation éducative. Il sait analyser le fonctionnement des équipes, et sensibiliser ses membres aux défis à relever et à leurs enjeux pour conduire le changement. Il s'assure que l'ensemble des personnels dont il a la charge est investi d'une mission éducative quels que soient les profils de poste définis.

De ce fait, au-delà des procédures administratives et de contrôle, il inscrit non seulement sa mission dans une gestion des ressources, mais également dans une valorisation des richesses humaines.

Ingénierie stratégique :

Le dirigeant d'organisation à vocation éducative travaille dans des réseaux, en partenariat avec d'autres instances. Bon connaisseur des structures, il interagit avec ses homologues pour situer son organisation au centre d'un système basé sur la recherche de synergies et de complémentarités. Il élabore le plan de communication et développe des partenariats diversifiés pour mener à bien une stratégie en interne comme en externe, en prenant en compte les exigences liées au statut de l'organisation, les lois qui régissent les relations avec les différents partenaires institutionnels et les attendus des instances dirigeantes. Il est le garant de la manière dont les valeurs de l'organisation sont portées, présentées et respectées, en interne comme en externe.

Pilotage administratif, économique, matériel et immobilier :

La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière est au service du projet de l'organisation à vocation éducative. Dans ce cadre, son dirigeant collabore pleinement avec le conseil d'administration de l'organisation. Ensemble, ils arrêtent des orientations et une stratégie de mise en œuvre dont le dirigeant est responsable et dont il rend compte.

Il sait faire appel aux compétences et à l'expertise de conseillers diversifiés dans les domaines comptables, juridiques, immobiliers... Il est garant de la sécurité des biens et des personnes.⁷

⁷ Source : Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968

Le bloc 1 (BC1) regroupe les compétences relatives au pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens. Il s'agit du bloc regroupant les compétences transversales.

Le bloc 2 (BC2) regroupe les compétences relatives au pilotage éducatif et pédagogique.

Le bloc 3 (BC3) regroupe les compétences relatives au pilotage des ressources humaines.

Le bloc 4 (BC4) regroupe les compétences relatives à l'ingénierie stratégique.

Le bloc 5 (BC5) regroupe les compétences relatives au pilotage administratif, économique, matériel et immobilier.

Le processus de certification

L'obtention du titre de dirigeant est subordonnée à la validation des compétences visées dans chacun des 5 blocs de compétences. Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a passé en qualité de certificateur une convention avec l'ECM et avec les ISFEC des Pays de la Loire et Centre Val de Loire afin que ceux-ci assurent la passation des évaluations pour les BC2, BC3, BC4 et BC5.

Seuls les chefs d'établissement en poste peuvent se présenter à la validation des blocs de compétences 1 et 5.

La validation des différents blocs de compétences est articulée avec un parcours de formation sur deux années scolaires, mais le candidat au titre peut valider les différents blocs sur une échelle de temps différente. Le bloc 1 ne peut être présenté à la validation qu'après validation des quatre autres blocs.

La certification des compétences par le titre de dirigeant s'organise de manière opérationnelle comme suit :

Année 1	Bloc 2	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages présentant un projet éducatif ou pédagogique et l'analyse de sa mise en œuvre	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
	Bloc 4	Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
Année 2	Bloc 3	Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines	Responsabilité de l'ISFEC (1 ^{er} degré) ou de l'ECM (2 nd degré)
	Date d'évaluation du BC3 1^{er} degré : 8 avril 2026 à Angers (Centre St Jean) pour les stagiaires des Pays de la Loire à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Date d'évaluation du BC3 2nd degré communiquée par l'ECM		
	Bloc 5	Présentation orale d'une argumentation des orientations proposées pour la structure prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers	Responsabilité conjointe des ISFEC et de l'ECM
	Date d'évaluation du BC5 : 8 avril 2026 à Angers (Centre St Jean) pour les stagiaires des Pays de la Loire à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Cette date concerne tous les chefs d'établissement, 1^{er} et 2nd degrés		
	Bloc 1	Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rend compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Présentation orale de ce projet.	Responsabilité d'un président de jury nommé par le certificateur

Jury du BC1 1^{er} degré :

- **Mardi 7 juillet 2026 à Angers** pour les stagiaires des Pays de la Loire,
- **En octobre-novembre 2026 à Tours** pour les stagiaires du Centre Val de Loire (dates précisées ultérieurement avec l'ISFEC St Martin)

Jury du BC1 2nd degré : 7 et 8 juillet à l'ECM (voir sur la plateforme de formation NCE)

Pour les blocs 2, 3, 4 et 5 les jurys sont composés de deux chefs d'établissement. Ils sont mixtes, 1^{er} et 2nd degrés, dans la mesure du possible.

Pour le bloc 1, le jury est composé d'un représentant de la tutelle et d'un chef d'établissement.

Des avis favorables pour les blocs 2, 3, 4 et 5 sont nécessaires pour se présenter au bloc 1. Après la passation des 5 blocs, l'ensemble des avis est présenté à la commission de certification par le président de jury du bloc 1. C'est la commission nationale de certification qui a la responsabilité de donner l'accès au titre.

Aux différentes étapes de la certification, il peut être demandé au candidat une production complémentaire qui conditionne un avis favorable.

Le descriptif précis du protocole d'évaluation ainsi que les fiches d'évaluation utilisées par les jurys sont mis à disposition des candidats. Pour chacun des blocs, une fiche d'évaluation motivant les décisions du jury est remise au candidat au fur et à mesure des évaluations.

■ Dépôt du BC1

Vendredi 22 mai 2026 – Dépôt du dossier PAYS DE LA LOIRE

Envoi en **version numérique** (PDF) à l'ISFEC de référence, avec le **dernier diplôme obtenu** :

- Pour L'IND-E : l.challier@ind-esperance.org et d.morandeau@ind-esperance.org
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de Nantes : jcherbonnier@isfec-atlantique.fr et mgackiere@isfec-atlantique.fr
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon : agillotte@isfec-atlantique.fr et lsoret@isfec-atlantique.fr

Envoi de **TROIS dossiers imprimés** avec page de garde et charte de non-plagiat à l'ISFEC de référence :

- IND-E 17 rue Merlet de Laboulaye 49000 ANGERS
- ISFEC Atlantique – site de Nantes 15 rue Leglas Maurice 44000 NANTES
- l'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon 10 rond-point Charles Sorin 85000 LA ROCHE SUR YON

Jury le mardi 7 juillet 2026 à ANGERS

Dépôt du dossier CENTRE VAL DE LOIRE : modalités à préciser par l'ISFEC Saint Martin

Les particularités de l'année 2

Vers l'élaboration du projet de pilotage

L'élaboration du projet de pilotage, inscrit dans une éthique et dans les orientations de l'Enseignement Catholique, repose sur 4 axes ou objectifs généraux de formation :

- Passer d'une analyse diagnostique (abordée en année 1) à une analyse plus stratégique, qui favorise la réussite du pilotage de l'établissement.
- Être garant d'un cadre dans lequel s'exercent la responsabilité et la liberté.
- Conduire le changement, en faisant preuve d'adaptabilité et de créativité.
- Gérer des situations professionnelles complexes.

Les ressources de la formation

Les formateurs mettent à disposition des chefs d'établissement les ressources utilisées dans leurs interventions.

Un dispositif de mise à disposition des ressources à distance est contractualisé avec les stagiaires dès la première session (plateforme de formation NCE).

L'accompagnement du développement professionnel

L'accompagnement du développement professionnel est la finalité de l'ensemble du dispositif de professionnalisation. Certains regroupements, pendant la formation, sont centrés sur le développement et l'entraînement des compétences dans les champs des blocs 1, 3 et 5.

L'accompagnement professionnel visé par ces temps de regroupement permet de :

- Faire du lien entre les situations professionnelles et les appuis construits pendant la formation.
- S'inscrire dans la pratique réflexive qui caractérise tout professionnel.
- S'appuyer sur la dynamique de co-développement et de co-évaluation qui caractérisent un groupe de professionnels en formation.
- Identifier les compétences construites ou en cours de construction.

Ces temps de regroupement ne sont donc pas en soi des temps de préparation concrète aux évaluations des blocs 1, 3 et 5 ni des temps où il peut être demandé aux accompagnateurs de « pré-valider » les blocs. Mais leur centration sur le développement des compétences et des postures facilite la valorisation de celles-ci, qui est attendue dans les trois évaluations.

L'équipe en charge de la formation

Le groupe de pilotage

<i>Marjorie GACKIERE</i>	Directrice de l'ISFEC Atlantique Sites de Nantes et La Roche sur Yon	ISFEC Atlantique 15 rue Leglas-Maurice 44 000 NANTES 02 51 81 64 58 mgackiere@isfec-atlantique.fr
<i>Jean-François SCHOULLER</i>	Directeur de l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal – CS74123 37041 TOURS cedex 1 02 47 60 26 46 jf.schouller@isfec-stmartin.fr
<i>Dominique MORANDEAU</i>	Directrice de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 d.morandea@ind-esperance.org
<i>Mathieu FERRAND</i>	Adjoint de direction de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 m.ferrand@ind-esperance.org
<i>Cécile DUDIT</i>	Adjointe de direction de l'ISFEC Atlantique – Site de Nantes	ISFEC Atlantique 15 rue Leglas-Maurice 44 000 NANTES 02 51 81 64 58 cdudit@isfec-atlantique.fr
<i>Laure SORET</i>	Adjointe de direction de l'ISFEC Atlantique – Site de la Roche sur Yon	ISFEC Atlantique 10 rond-point Charles Sorin 85000 LA ROCHE-SUR-YON 02 51 06 96 00 lsoret@isfec-atlantique.fr
<i>Frédérique MARGUERIN</i>	Responsable de formation à l'ECM	Ecole des Cadres Missionnés Espace Montalembert – 2 rue Chaintron 92 120 MONTROUGE 01 55 48 04 60 f-marguerin@enseignement-catholique.fr

Une diversité d'intervenants

Conformément au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, le groupe de pilotage a constitué des équipes de formateurs qui comprennent :

- Des chefs d'établissement ayant acquis une solide expérience, principalement investis dans des fonctions d'accompagnement. Ils sont missionnés par leur autorité de tutelle.
- Des experts des problématiques liées aux 4 champs d'activités.
- Des formateurs en ISFEC ou à l'ECM.
- Des personnes exerçant des responsabilités institutionnelles dans l'Enseignement Catholique.

Le parcours de formation sur deux années scolaires est marqué par une logique d'alternance entre le lieu d'exercice de la mission et le lieu de formation. L'ensemble des formateurs prend en compte dans ses propositions les activités structurantes, c'est-à-dire des activités professionnelles concrètes, contextualisées, complexes et signifiantes par rapport aux domaines de compétences.

Calendrier

Session 1

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 06/10/2025 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 07/10/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 08/10/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 09/10/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 10/10/2025 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 et CE2				CE1 uniquement

INTERSESSION : CE1 PDL uniquement
05/11/2025 : Présentation du BC1 + Séminaire BC1 à l'ISFEC Atlantique – site de Nantes (<i>journée complète</i>)
10/12/2025 : Séminaire BC1 (<i>½ journée - organisation au choix du groupe</i>)

Session 2

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 12/01/2026 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 13/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 14/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 15/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 16/01/2026 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 et CE2				CE1 uniquement

INTERSESSION : CE1 PDL uniquement
11/02/2026 : Séminaire BC1 dans chaque Isfec de référence (<i>journée complète</i>)
04/03/2026 : Accompagnement BC5 dans chaque Isfec de référence (<i>journée complète</i>)

Session 3

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 09/03/2026 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 10/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 11/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 12/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 13/03/2026 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 uniquement				

INTERSESSION : CE1 PDL uniquement
18/03/2026 : Accompagnement BC3 dans chaque Isfec de référence (<i>journée complète</i>)
13/04/2026 : Séminaire BC1 (<i>½ journée - organisation au choix du groupe</i>)
27/05/2026 – 14h00/15h00 : Visio de présentation de la soutenance du BC1

Liste

Effectif : 49 stagiaires

AUDUREAU	Sandrine	1D	ec.lapommeraisursevre.les3ponts@ddec85.org	Les 3 ponts	85700	SEVREMONT (LA POMMERAIE SUR SEVRE)
BARTH	Karine	2D	karinegirard49@gmail.com	Le Prieuré	53400	CRAON
BECOT	Cécile	1D	stlaurentdelaplaine.stvictor@ec49.fr	Saint Victor	49290	MAUGES SUR LOIRE Saint Laurent de la Plaine
BERGER	Axelle	2D	direction@college-la-croix-st-marceau.fr	La Croix Saint Marceau	45000	ORLEANS
BOUCHER	Arnold	2D	boucherarnold@gmail.com	Collège St Martin	85490	BENET
BOURDEAU	Véronique	1D	direction@sainte-marie-guenrouet.fr	Ste Marie	44530	GUENROUET
BOURGEOIS	Damien	1D	ec.lemans.stetherese@ddec72.org	Ste Thérèse	72000	LE MANS
BOUTEILLER	Estelle	1D	ec.tiffauges.notredame@ddec85.org	Notre Dame	85130	TIFFAUGES
CHAMPION	Loïc	2D	loic.champion@stjovallet.net	Collège St Joseph	44300	VALLET
CHOUBRAC	Sarah	1D	choubzac.sarah@free.fr	Notre Dame	28310	JANVILLE EN BEAUCE
DECERF	Hélène	1D	brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr	Notre-Dame de Pontmain	53120	BRECE
DUBUISSON	Chloé	1D	lapoitevinier.stmichel@ec49.fr	Saint Michel	49510	BEAUPREAU EN MAUGES La Poitevinère
FONTAINE	Christophe	2D	direction@cldnd49.org	Collège Lycée Notre Dame La Salle	49310	LA SALLE DE VIHIER - CHEMILLÉ EN ANJOU
FRANCOIS	Céline	2D	francois_celine@outlook.fr	Ensemble Scolaire Saint Louis	45200	MONTARGIS
GADE	Maëlle	1D	ec.thorigny.jeannedarc@ddec85.org	Jeanne d'Arc	85480	RPI FOUGERE THORIGNY
GARCIA	Cécile	1D	garcia-cecile@live.fr	St Michel	44650	TOUVOIS
GHINI BOVIN	Laetitia	1D	laetitiaboivin@yahoo.fr	Saint Aubin	49250	BRISSAC LOIRE AUBANCE Saint Rémy la Varenne
GUILBAULT	Carole	2D	caroleguilbault@orange.fr	Ste Anne	44650	LEGE
GUYARD	Christophe	1D	christophe.guyard7214@gmail.com	Notre Dame du Pré	72000	LE MANS
HILARUS	Vanessa	1D	Vanessa.Hilarus@ac-nantes.fr	Notre Dame	49380	BELLEVIGNE EN LAYON Champ sur Layon
HUET	Anne-Sophie	1D	annesophie.huet@yahoo.fr	Saint Ferdinand	28000	CHARTRES
JUTON	Emmanuel	1D	ec.olonnesurmer.notredamedesflots@ddec85.org	Notre Dame des Flots	85340	LES SABLES D'OLONNE (OLONNE SU MER)
KERLOCH	Sabine	1D	ec.quilly.ste-therese@ec44.fr	Ste Therese	44750	QUILLY
LEAU	Cédric	1D	ec.montournais.steannelespuys@ddec85.org	Sainte Anne des Puys	85700	MONTOURNAIS

LEGER	Tiphaine	1D	laplaine.fdenechere@ec49.fr	François Denéchère	49360	LA PLAINE
LEPRETRE	Angelina	1D	staignansurroe.ecole.sacrecoeur@ddec53.fr	Sacré Cœur	53390	ST AIGNAN SUR ROE
LINO	Manon	1D	ec.st-nicolas-redon.ste-anne@ec44.fr	Ste Anne	44460	SAINT NICOLAS DE REDON
MAGUET	Céline	2D	celinemaguuet@orange.fr	Collège Notre Dame De Janville	28310	JANVILLE EN BEAUCE
MAIGNANT	Caroline	1D	caroline.maignant@gmail.com	Notre Dame de l'Adézière	49240	AVRILLE
MARTIN	Maria	1D	roussay.stemarie@ec49.fr	Sainte Marie	49450	SEVREMOINE Roussay
MATHIAS	Marie Shamala	2D	shamala0@hotmail.com	Collège Saint Paul	85210	SAINTE-HERMINE
MENANTEAU	Sylvie	1D	s-menanteau@orange.fr	Saint Joseph	85700	SEVREMONT (LA FLOCELLIERE)
MOMBERT	Agnès	1D	eamombert@orange.fr	Saint Marceau	45100	ORLEANS
MOREAU	Mathilde	1D	lameignanne.stvenant@ec49.fr	Saint Venant	49770	LONGUENEE EN ANJOU La Meignanne
ORIEUX	Jean-François	2D	j.orieux@ndta.fr	Sacré Cœur	44680	SAINTE PAZANNE
PAGEOT	Delphine	1D	ec.avessac.ste-marie@ec44.fr	Ste Marie	44460	AVESSAC
PALUSSIÈRE	Aurélië	1D	maulevrier.stjoseph@ec49.fr	Saint Joseph	49360	MAULEVRIER
PAPIN	Mélanie	2D	melanie.papin2@ac-nantes.fr	Saint Jean	49601	VIHIERS
PEMBELE	Carole	2D	carole.pembele@outlook.fr	College Saint Martin	44160	PONT-CHÂTEAU
PERROCHEAU	Anna	1D	ec.lachataigneraie.stemarie@ddec85.org	Sainte Marie	85120	LA CHATAIGNERAIE
PINEAU	Stéphanie	1D	angers.stpaul@ec49.fr	Saint Paul les Genêts	49100	ANGERS
PLANCHAIS	Marie	1D	ecole.saint.louis@orange.fr	St Louis	44310	SAINT COLOMBAN
PONTOIZEAU	Pierre Marie	2D	pmpontoizeau@yahoo.fr	Institution Saint Grégoire	37100	TOURS
RICHARD	Caroline	1D	stmathurin.stlouis@ec49.fr	Saint Louis de Gonzague	49250	LOIRE AUTHION Saint Mathurin sur Loire
SAINSARD	Elodie	1D	esainsard@yahoo.com	Sainte Solange	18700	AUBIGNY SUR NERE
SANDRIER	Céline	1D	celine.sandrier@gmail.com	Notre Dame de la Sagesse	49123	CHAMPTOCE SUR LOIRE
TESSIER	Claire	1D	claire.tessier@ac-nantes.fr	Ste Marie	44260	MALVILLE
VABOIS	Sandra	2D	ecolecollege.stpaulbrou@gmail.com	St Paul De Brou	28160	BROU
VILAIN	Jérôme	2D	direction@stjo45.org	Ensemble Scolaire Sainte Marie Saint Joseph Saint-Benoît-Sur-Loire	45730	SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

Evaluations

Evaluation du BC1

Le bloc de compétences 1 (BC1) est évalué à la fin de la 2^{ème} année, après validation de tous les autres blocs.

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus. <i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i> Une présentation orale du projet devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité. - 10 à 15 minutes de présentation orale - 30 à 40 minutes d'échange avec la commission. <i>(Les jurys sont collectifs et réunissent au maximum 4 candidats)</i>	Ecrit : • Le projet correspond bien au contexte d'exercice présenté. • L'écrit est organisé autour d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice. • Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés. • L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée. • Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées. • L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future. • La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel. • L'écrit est rédigé dans un langage correct et professionnel. Oral : • Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées. • Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit. • Identifier ses compétences au regard du référentiel métier. • La présentation respecte le cadre temporel donné. • La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

Evaluation du BC3

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Analyse orale d'une situation professionnelle mettant en jeu la gestion des ressources humaines. Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité. Modalités de la présentation orale : • Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité. • La présentation dure de 20 à 30 mn • Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.	• Le modèle conceptuel de gestion des ressources humaines et l'éthique qui l'anime sont précisés. • La situation est analysée au regard de l'organisation actuelle et prévisionnelle de la structure. • L'analyse de la situation proposée met en évidence les points de force du manager d'équipe et ses points de vigilance : quel type de leadership exerce-t-il ? • Le cadre légal de la gestion des RH dans lequel s'exerce la situation présentée est identifié.

Evaluation du BC5

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers. Modalités de la présentation orale : - Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. - Le jury évaluera la qualité de l'argumentation présentée. - Le temps de présentation est de 15 à 20 mn, un échange de 15 à 20 mn suivra. <i>(Les jurys sont collectifs et réunissent au maximum 4 candidats)</i>	• La présentation orale, appuyée sur les supports écrits réels, permet de montrer comment le candidat analyse la réalité de fonctionnement de la structure dans laquelle il travaille dans les quatre domaines suivants : - Administration de l'organisation - Développement d'une stratégie économique et financière - Traduction de la réflexion prospective sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation. - Maintien de l'organisation en conformité avec la réglementation et proposition d'adaptations spécifiques • La présentation s'appuie sur les éléments des rapports officiels, la confidentialité des données étant assurées. • L'analyse témoigne de la compréhension de la fonction des rapports d'activité, financier et d'orientation dans le pilotage d'une organisation. • La vision stratégique présentée est en cohérence avec le contexte de l'organisation et respecte le cadre réglementaire. • La présentation permet d'inscrire le pilotage dans un contexte administratif, financier et immobilier bien appréhendé. • L'analyse menée à l'oral présente à la fois les enjeux, les effets et les perspectives des choix opérés.

Textes de référence

Ces textes sont tenus à la disposition des stagiaires dans les espaces de ressources 1^{er} et 2nd degrés. (Voir p.8)

Textes généraux

Statut de l'Enseignement Catholique en France – *Publié le 22 mars 2024*

Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 24 mars 2017.*

Textes sur la formation des chefs d'établissement

- Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation – Organisation du référentiel d'activités et de compétences
SGEC/2018/968
- Formation initiale des chefs d'établissement – Texte d'orientation – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 13 avril 2018*
SGEC/2018/840
- Procédures d'évaluation et de certification par la voie de la formation
SGEC/2020/10

L'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon est l'organisme de formation qui porte les aspects administratifs et financiers pour les stagiaires du 1^{er} degré des Pays de la Loire.